



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tuberculose

Question écrite n° 45760

Texte de la question

M. Patrice Calméjane attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'augmentation des cas de tuberculose constatée en Île-de-France et plus particulièrement en Seine-Saint-Denis. Depuis une circulaire n° DGS/R11/2007/318 du 14 août 2007, la vaccination n'est plus obligatoire. En parallèle, nous constatons plus de 3 000 cas par an en Île-de-France. La semaine dernière, plusieurs cas importants ont été détectés en Seine-Saint-Denis : dans un lycée de 900 élèves, dans une crèche de 65 bébés, à la maison d'arrêt de Villepinte, avec 400 personnes. Devant la multiplication de ces cas, il lui demande si elle envisage de rendre à nouveau obligatoire la vaccination, comme cela a été mis en place en Angleterre où la vaccination n'est plus obligatoire, sauf pour le grand Londres, du fait de la concentration et de la diversité des populations.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Calméjane](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45760

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2009, page 3037

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)